

Délibération n° 76-24 du 7 Décembre 1976  
portant approbation du procès-verbal  
de la réunion du 21 octobre 1976

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin  
"Seine-Normandie", après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du  
21 octobre 1976.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence

Le Président du  
Conseil d'Administration

F. VALIRON

L. LANIER

PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 21 OCTOBRE 1976  
(4e réunion 1976)

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni sous la Présidence de M. LANIER, le 21 Octobre 1976 à 10 heures du matin, au Siège de l'Agence, avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 Juin 1976.
- 2 - Décision modificative n° 2 au budget 1976.
- 3 - Projet de budget 1977 et modifications de structures de l'Agence.
- 4 - Conversion des avances contre la sécheresse en subvention.  
Propositions pour une politique à moyen et long terme contre la sécheresse.
- 5 - Programme complémentaire pour la zone de Dieppe et redevances spéciales en décalant.
- 6 - Communication sur la campagne d'information inter-Agences.
- 7 - Divers  
- dénonciation de certains forfaits pollution.

Assistaient à la réunion

M. LANIER, Président  
M. TIRRE, Vice-Président  
M. TENAILLON  
M. BADGUERAHANIAN  
M. DJBOIS  
M. JURDET  
M. ANDRIEU  
M. JURDAN  
M. RENARD  
M. SAGLIO  
M. THENAULT  
M. VERNY

Avaient donné pouvoir :

M. RICHARD	à M. BADGUERAHANIAN
M. VINCENT	à M. BADGUERAHANIAN
M. DESMET	à M. LANIER
M. LEPVRIER	à M. SAGLIO
M. TOLLU	à M. TERRE
M. de BOURGOING	à M. TERRE

Etaient absents excusés :

Mme le Docteur RAGUET  
M. RICHARD

Etaient également présents :

Au titre du Comité de Bassin .

M. BETTENCOURT, Président  
M. SCHNEIDER, Vice-Président

Au titre de la Région Parisienne

M. BAUD  
M. LORIFERNE  
M. DELATRONCHETTE

Au titre de l'Agence

M. VALIRON, Directeur, assisté de  
M. SALMON, Secrétaire Général  
M. PINON  
M. DARGENT  
M. MARUANI  
M. FABRE  
M. VERDU  
M. BRUN, Agent Comptable  
M. QUINTIN, Contrôleur Financier  
M. BAZIN  
M. CAILLE  
M. SALVETTI

° °

M. le Président LANIER ouvre la séance et prononce le discours  
liminaire suivant :

Mes Chers Collègues,

En ouvrant la séance, je dois d'abord signaler que j'ai reçu un certain nombre d'excuses de la part de ceux de nos Collègues qui, pour des raisons diverses, n'ont pu assister à notre Conseil d'aujourd'hui. Il s'agit de MM TOLLU, VINCENT, CHAMANT, Mme le Docteur RAGUET, MM. de BOURGOING et RICHARD.

MM. VINCENT, RICHARD, LEPVRIER, Mme le Docteur RAGUET et M. DESMET m'ont envoyé des pouvoirs qui pourront servir en cas de nécessité.

M. le Sénateur LALLOY a fait connaître dans la journée d'hier qu'il se trouvait amené à renoncer lui aussi à être parmi nous : M. BARRE se rend aujourd'hui, en effet, devant l'une des Commissions du Sénat dont il fait partie. Mais nous le retrouverons un peu plus tard.

Plusieurs événements ont marqué ou vont bientôt marquer la vie de notre Conseil.

- M. QUENTIN, notre Contrôleur Financier, nous a quitté depuis quelques semaines après un séjour de 2 ans au Ministère de la Qualité de la Vie. Il a été nommé au Ministère des Anciens Combattants. Nous serons tous ici unanimes pour le remercier d'avoir toujours été pour nous un excellent conseil dans des matières difficiles : sa vigilance toujours bienveillante ne nous a jamais manqué.
- je suis heureux de saluer l'arrivée parmi nous de son successeur, M. QUINTIN qui nous vient du Ministère des Finances, précédé de la réputation d'un excellent technicien. Nous sommes bien sûr tout disposés à tout faire pour lui faciliter l'accomplissement de ses tâches.

°°°

Notre réunion d'aujourd'hui est particulièrement importante puisque, dans la conjoncture que nous connaissons bien pour la vivre chacun au poste de responsabilité où nous sommes, nous allons avoir à voter notre budget. Aussi, je me réjouis de constater que nous sommes particulièrement nombreux. Je remercie tout spécialement M. le Ministre BETTENCOURT d'être venu associer étroitement le Comité de Bassin à nos travaux.

Je pense que nous en aurons terminé avec l'examen de nos dossiers vers midi trente. Si vous le voulez bien, nous nous dirigerons à ce moment à l'Hôtel de Noirmoutiers où nous attendra le déjeuner auquel vous avez bien voulu accepter de participer. Je me réjouis vivement de l'occasion de rencontre et d'échanges amicaux qui nous sera ainsi donnée.

°°°

Notre dernière réunion date, vous vous en souvenez, du 28 Juin : elle avait été consacrée presque entièrement à l'adoption de notre IIIème Programme d'intervention que devait approuver dès le lendemain le Comité de Bassin.

Depuis cette époque, deux événements importants ont eu lieu et, bien que l'été nous ait quelque peu éloignés les uns des autres, ces événements nous ont conduits à entamer, plus rapidement que nous ne le pensions, une réflexion nouvelle qui va sans doute nous amener à infléchir sur certains points les décisions auxquelles nous nous étions arrêtés. Il s'agit en premier lieu de l'évènement exceptionnel de la sécheresse et, plus récemment, de l'annonce des mesures de rigueur que vient maintenant d'arrêter le Parlement dans le cadre du plan de redressement de l'économie nationale.

Nous aurons à évoquer au cours de nos délibérations d'aujourd'hui l'incidence que ces données nouvelles ne pourront manquer d'avoir sur notre IIIème Programme. Je vous ferai connaître au cours de ce propos préliminaire mes premières réflexions à ce sujet avant l'exposé plus technique que je demanderai à M. VALIRON de nous faire. Mais auparavant, et avant le rapport que nous présentera avec son brio et sa clarté habituels le Président VERNY, je voudrais m'arrêter quelques instants sur le contenu du budget soumis à notre examen pour mettre en évidence quelques-uns de ses aspects qui m'ont paru essentiels.

°°

En premier lieu, je relèverai un caractère très frappant : le budget 1977 s'équilibre en recettes et dépenses à près de 488 000 000 F au lieu de 300 500 000 F pour 1976, soit une hausse de plus de 62 %. Bien sûr, si cette constatation peut surprendre de l'extérieur, elle était pour nous, attendue puisque le niveau atteint résulte, pour la plus grande part, de la mise en place du programme transitoire 1976 dont il faudra payer, en 1977, un grand nombre des engagements considérablement augmentés par rapport à ceux de l'ancien programme. Pour une part beaucoup plus modeste, la hausse est la conséquence aussi de l'intervention du IIIème Programme et de ses nouveaux taux de redevances dont l'incidence n'apparaîtra cependant avec l'ampleur attendue qu'avec un décalage d'une année.

Une telle expansion financière se produisant d'une année sur l'autre ne manquera pas de provoquer des effets sur la vie même de l'Agence et de placer celle-ci en face de nouveaux problèmes. Certains de ces problèmes concernent une mise à jour de sa mission propre : ils se traduiront par la mise en place progressive de nouvelles méthodes de gestion globale des ressources en eau à l'intérieur de la politique dite d'objectifs de qualité et de réhabilitation des cours d'eau dont l'application sera généralisée au cours du IIIème Programme, rivière par rivière, à l'ensemble du bassin. Les autres concernent la logistique et le fonctionnement : il s'agit d'adapter les structures et les moyens à la mission, si l'on veut conserver l'efficacité du système existant.

A cet égard, je me dois d'évoquer ici d'un mot le rapport d'inspection que vient de déposer M. ROCARD. Je vous en lirai, le moment venu, la conclusion et M. VALIRON vous en fera rapidement l'analyse avant que je ne vous dise l'utilisation que nous pourrions en faire pour en tirer les leçons.

M. ROCARD juge que nous possédons un personnel de bonne qualité, attaché à un travail qui l'intéresse, ne ménageant pas ses efforts. Vous serez heureux comme je l'ai été, de prendre connaissance de ces appréciations, qui apporteront satisfaction aussi à nos agents. Je sais qu'il y a actuellement en chantier, à la demande du Ministère des Finances, l'élaboration d'un statut qui fournisse à chacun, dans les Agences, les garanties de carrière attendues : je souhaite que cette entreprise soit menée à bien rapidement et mène à un accord de toutes les parties.

C'est bien cette efficacité de nos moyens, telle qu'elle vient d'être affirmée à l'occasion d'une inspection, que nous devons tendre très fermement à maintenir, et cela bien sûr, dans la perspective de l'ensemble de la période que couvre notre nouveau programme 1977-1981. Parmi les mesures qui nous sont, dès aujourd'hui proposées, j'en ai relevé trois principales.

La première est une mesure de décentralisation. Le but est de nous donner les moyens de la mise à jour de notre politique en rapprochant nos équipes du terrain, de la rivière, de nos partenaires quotidiens : élus, industriels, agriculteurs... J'y vois, de plus, des possibilités accrues de démultiplication souple et rapide de nos moyens sur ceux de l'Administration en place dans les départements et les régions : c'est un avantage décisif car, isolée, notre action resterait stérile. Il suffira d'accélérer le mouvement déjà amorcé depuis quelques années par la création de Délégations de l'Agence au niveau des plus grandes régions du Bassin.

La seconde mesure consiste à augmenter le capital de technicité que nous avons déjà constitué depuis l'origine : amélioration indispensable, car les tâches faciles ont été prises en compte les premières et celles qui restent se situent dans des domaines où peu de spécialistes en France se sont encore aventurés. La technicité de l'Agence, reconnue de tous, c'est encore la meilleure garantie de son succès. Nous y contribuerons en recrutant et en formant les quelques spécialistes de haut niveau capables d'appréhender les problèmes partout où ils se posent et dans une conception globale.

La troisième mesure qui nous est proposée est la suite naturelle des deux premières : elle tend à une expansion limitée et raisonnable des moyens en personnel, indispensable si l'on ne veut éviter que le système en place ne s'essoufle sous l'effet de l'accélération. Sur le point particulier de nos méthodes de gestion des personnels, M. ROCARD a relevé, avec satisfaction, que l'effet en avait été jusqu'ici de réduire au mieux le nombre des agents et les frais de fonctionnement. Mais il lui a semblé aussi - cette fois, pour le regretter - que parfois, à certains postes de travail, le nombre des agents n'était pas exactement en rapport avec l'importance des tâches. Le plan de recrutement prévu tend à apporter quelques corrections là où elles apparaissent avec évidence nécessaires et à compléter les moyens en place en tenant compte de l'accroissement du volume des affaires à traiter, de l'évolution des missions et du besoin de technicité.

Au total, cependant - et c'est pourquoi les propositions que nous aurons à examiner restent "raisonnables" - le pourcentage d'expansion du personnel reste bien loin de celui du budget. Il en résultera, même si l'ensemble des propositions devaient être intégralement adoptées, une diminution sensible du rapport existant entre le montant total du budget et les frais de fonctionnement de l'Agence.

°°

J'en viens maintenant aux conséquences que ne manquera pas d'avoir sur notre IIIème Programme le contenu du Plan BARRE, tout spécialement en ce qui concerne jusqu'au 1er Avril 1977 les mesures de blocage des prix et des taxes et, pendant le reste de l'année, une augmentation réduite à 6,50 %.

En effet, bien que les redevances ne puissent pas être assimilées à un prix de service public, il est difficile que le législateur autorise pour celles-ci des hausses supérieures à celles qui pèseront sur la facture d'eau où figure une ligne "redevance de pollution". Le Président VERNY vous dira ce qu'il en résultera pour notre budget : une diminution de recettes pour 1977 de 62 MF. et un déficit de 40 MF., compte tenu des économies sur les dépenses. Ce déficit devra être couvert par un emprunt car les dépenses à notre charge découlent d'engagements antérieurs qui ne peuvent être différés. Pour le programme voté en Juillet avec les redevances au niveau décidé, le trou ainsi créé en 1977 conduira à un étalement des 40 millions perdus qui devront être compensés par une réduction de nos engagements de 1,7 % sur les 4 années suivantes. L'effort semble possible et à notre portée. Il faudra le proposer au Comité de Bassin dès que nous aurons confirmation de la volonté du Gouvernement de prendre cette voie. Mais si celle-ci n'était pas assortie d'une autorisation d'emprunt, nous ne pourrions pas faire face à nos obligations. C'est pourquoi je vous proposerai tout à l'heure dans la délibération que nous prendrons sur le budget d'attirer l'attention des autorités sur ce point.

°°°

Le dernier point que je voulais évoquer concerne les réflexions que nous avons été amenés à faire à l'occasion de la sécheresse et la suite à donner à ces réflexions : elles devraient nous amener à préparer dès maintenant pour notre IIIème Programme des infléchissements qui m'apparaissent essentiels.

De la sécheresse, on dira bien sûre que l'on s'est tiré presque partout sans de trop grands dommages. Alors, à quoi bon s'alarmer ? Mais qu'aurait été la situation, par exemple en Région Parisienne, si au cours des années précédentes n'avaient été construits les grands ouvrages que nous connaissons : barrages réservoirs, grands complexes d'épuration, captage des nappes souterraines et transferts... ? C'est grâce à ces ouvrages que le pire a pu être évité. Et puis, il existe ici et là d'autres secteurs qui, eux, ont connu la pénurie parce que, justement, le même souci de prévoyance n'y avait pas jusqu'ici prévalu.

De toute évidence, à tous les niveaux de responsabilité, des enseignements doivent être retirés rapidement de cet événement exceptionnel. Comme nous le montre la note qui figure dans notre dossier, l'événement peut ne pas être de fréquence centenaire comme on l'a dit trop vite, mais de fréquence seulement trentenaire. De quoi, à juste raison, nous accuserait-on demain, la sécheresse revenant, si à tous les échelons de responsabilité, nous n'avons rien fait de plus qu'hier pour en prévenir plus sûrement les conséquences ?

C'est pourquoi, très sagement, après cette première réflexion, nous sommes invités à l'action. La note propose que soit insérée dans notre Programme, le moment venu, à l'occasion de la révision dont nous avons déjà décidé le principe, une série d'opérations qui n'y figurent pas ou auxquelles nous n'avons pas accordé l'importance qu'elles méritent. Ces opérations portent à la fois sur la qualité et la quantité : lutte contre le gaspillage, accélération du programme de construction des barrages réservoirs, protection des eaux souterraines notamment par la mise en oeuvre d'une politique systématique d'acquisitions foncières, limitation des rejets dans les rivières au niveau compatible avec le soutien des étiages, sécurité de la desserte en milieu rural...

La note conclut avec hardiesse à la nécessité d'aboutir un jour à l'unicité de la gestion des ressources qui prendraient ainsi le caractère d'un bien national.

Vous le voyez, la réponse à l'évènement, sur le plan de la réflexion, s'est montré rapide. A nous maintenant de faire qu'elle se montre également fertile. Je souhaiterais que nos Commissions unies à celles du Comité de Bassin se saisissent très vite des propositions qui nous sont présentées de sorte que notre grande assemblée puisse être en possession pour sa réunion de Décembre d'un premier programme qu'il restera ensuite à traduire en chiffres au cours des mois suivants. Je pense que, sur ce point, j'obtiendrai facilement tout-à-l'heure l'accord de M. le Ministre BETTENCOURT.

°°

J'en arrive maintenant à l'examen de notre ordre du jour.

Le Président passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour :

#### I - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 26 Juin 1976

Aucune observation n'étant faite, le Procès-verbal de la réunion du 26 Juin 1976 est adopté à l'unanimité.

(Délibération n° 76-17).

#### II - Décision modificative n° 2 au budget 1976

Le Président déclare :

Cette décision modificative n° 2 au budget constitue la dernière de l'année 1976. Elle porte sur des décisions de vos Commissions ou sur différents points rendus obligatoires en raison, notamment de l'augmentation légale des salaires. Je relèverai en particulier les points suivants :

- l'ouverture des crédits nécessaires pour le paiement d'une première tranche des primes d'épuration aux collectivités locales.
- La campagne d'information du public réalisée avec les autres Agences.
- Les reports de crédit d'études inter-Agences.

Votre Commission des Finances a examiné avec beaucoup d'attention cette décision modificative et lui a donné un avis favorable.

Après avoir entendu le rapport du Président VERNY, je vous propose d'adopter la décision modificative n° 2 du budget 1976.

Je passe la parole à M. VERNY.

M. VERNY lit et commente son rapport (Annexe n° 1).

Un large débat s'instaure ensuite sur la décision modificative, notamment sur :

- les études inter-Agences,
- le réétalonnage des compteurs d'eau,
- les délégués syndicaux et leur mise en disponibilité,
- la propagande faite par affiches durant la période de sécheresse,
- le problème du bulletin et de son coût.

M. RENARD demande si, pour les études conjointes entre les six Agences, des groupes d'étude ont été mis en place et souhaite que le C.T.G.R.E.F y soit associé en raison de sa grande expérience en la matière.

Sur le réétalonnage, il fait connaître les critiques de la Chambre Syndicale des Fabricants de Compteurs, qui y voit là une action de l'Agence qui ne concerne pas sa missions.

M. SAGLIO se rallie à la proposition de M. RENARD en ce qui concerne l'association du C.T.G.R.E.F aux études sur l'azote en raison de sa grande expérience.

M. VALIRON précise que le 3 Novembre aura lieu une réunion avec toutes les Agences pour arrêter le programme des études et pour associer, le cas échéant, les autres Ministères.

Les craintes du Syndicat des Fabricants de Compteurs ne sont pas fondées, l'Agence n'a pas créé un service propre de réétalonnage mais elle a apporté un système qui facilite l'échange standard. Un appel d'offre a été lancé pour cette opération. Quant aux redevables qui ont opté pour l'échange standard, un système "d'abonnement" leur a été appliqué. Pour éviter toute ambiguïté et suivre en cela la proposition de M. RENARD, les termes "prestations de service" seront remplacés par une autre expression, plus conforme à la réalité.

Sur la mise en disponibilité partielle de certains personnels de l'Agence "Seine-Normandie" à titre de délégués syndicaux, M. BETTENCOURT demande s'il en est ainsi dans les autres Agences.

M. VALIRON précise que cette mise en disponibilité fait suite à une décision du Ministre, Monsieur JARROT et que le hasard a voulu que tous les délégués bénéficiant de cette mesure soient des agents de "Seine-Normandie".

Pour le bulletin, après intervention de M. TENAILLON, Président de la Commission de l'Information, de M. VERNY et de M. le Président LANIER, le Conseil se rallie aux propositions du rapporteur.

Le Président LANIER donne ensuite lecture d'une lettre de M. VINCENT contenant quelques remarques sur le dossier du Conseil d'Administration. (Annexe n° 3).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget 1976.

(Délibération n° 76-18).

### III - Budget 1977 et modification des structures de l'Agence

*Le budget 1977 avait été préparé par le Directeur de l'Agence avant la mise en route du Plan BARRE. Un effort de présentation a été de nouveau réalisé par l'Agence. Néanmoins, tant que la Direction de la Comptabilité n'aura pas préparé un modèle particulier de budget pour les Agences de Bassin dont l'activité spécifique nécessite un budget différent de celui des autres établissements publics, ce budget restera complexe et insuffisamment clair pour le profane.*

*Ce budget est l'application, pour 1977, du IIIème Programme d'intervention et pour la 1ère fois il englobe la totalité des effets des nouvelles modalités de la loi sur l'eau.*

*Parallèlement à l'accroissement du rôle de l'Agence que reflète ce budget, une restructuration des services de l'Agence nous est également présentée.*

*L'Agence évolue et s'adapte rapidement pour être en mesure de réaliser ses nouvelles tâches.*

*Votre Commission des Finances que préside avec tant de maîtrise et de fermeté notre Ami VERNY a examiné minutieusement ce budget.*

*Notre nouveau contrôleur financier y a apporté ses observations et avis.*

*Les représentants du personnel ont été entendus en leurs remarques.*

*Vos Commissions ont recherché les incidences du Plan BARRE et, éventuellement, les mesures à prendre et les modifications à apporter au budget. Il apparaît que les redevances des Agences ne font pas partie du blocage du prix de l'eau pas plus que les redevances d'assainissement.*

*Aucune instruction n'ayant été donnée, je propose de débattre du budget tel qu'il a été présenté et de l'adopter après.*

*Si des instructions nouvelles venaient à diminuer le taux des redevances votées, nous serions amenés à modifier le budget pour en tenir compte comme M. VERNY vous le précisera dans un instant.*

*Je vous invite à adopter le budget 1977, après avoir entendu le rapport de M. VERNY, et les modifications proposées.*

*Je passe la parole à M. le Président VERNY.*

M. VERNY lit et commente son rapport (Annexe n° 2).

Les débats portent ensuite sur, notamment :

- le budget 1977 et l'hypothèse basse du IIIème Programme,
- la nouvelle structure de l'Agence et la décentralisation,
- les frais de fonctionnement,
- le Plan BARRE et ses incidences sur le budget 1977,
- le problème du personnel et des nouveaux recrutements,
- le futur statut du personnel et les négociations en cours,
- la coordination du problème de l'Eau,
- la plateforme expérimentale de Colombes et la création d'un Comité de programme et de surveillance,
- la présentation du budget et ses améliorations.

M. BADGUERAHANIAN déclare que ce budget 1977 se situe dans le cadre du IIIème Programme de l'Agence qui a retenu "l'hypothèse basse" pour que la pression des redevances soit supportable. Ce choix a donc été heureux car, si l'Agence avait retenu "l'hypothèse haute" elle aurait eu, aujourd'hui, à affronter des problèmes plus déchirants de réduction.

Sur les nouvelles structures des services de l'Agence il donne son adhésion totale puisqu'elles tendent vers une plus grande décentralisation dans l'avenir. Sur l'organigramme, il souhaite que la présentation se fasse d'une manière plus classique avec en-tête la Direction et ses annexes et non une direction placée au "centre".

Sur les frais de fonctionnement, il apporte des éléments nouveaux pour le calcul du "ratio" - frais de fonctionnement par rapport aux investissements de l'Agence, estimant que ceux-ci doivent exclure les primes pour épuration.

Compte tenu de cette présentation et en conclusion, il souhaite une diminution des frais de fonctionnement et une adaptation au "Plan BARRE" tout en rendant hommage à l'efficacité de l'Agence et de son Directeur. Si l'on devait tenir compte des échos extérieurs, nous pouvons être fiers du fonctionnement de l'Agence, tout en retenant quelques critiques sur les dépenses concernant le bulletin, une certaine "paperasserie" et une légère tendance vers le "caractère bureaucratique".

Le Président remercie M. BADGUERAHANIAN pour son franc parler. Il enregistre avec satisfaction que M. BADGUERAHANIAN approuve le budget tel qu'il est présenté tout en retenant la proposition de diminuer les recettes, si cela s'avère nécessaire en application du "Plan BARRE".

Sur le problème de recrutement de personnels et sur les statuts des agents, M. BADGUERAHANIAN souhaite plus de souplesse. Il est très favorable à une amélioration de la retraite et au déblocage des mesures concernant le calcul de la masse salariale et celui des primes des fonctionnaires détachés.

M. SAGLIO remercie et félicite M. VERNY ainsi que la Commission des Finances qu'il préside, pour la clarté du rapport. Il passe ensuite sur différents points du budget :

- Il est d'accord pour un accroissement du personnel de 190 à 198 agents. Il souhaite qu'à l'avenir cesse tout nouveau recrutement sur "bulle", cette cessation aura certainement des effets contraignants mais il faudra s'y plier.

- Sur le statut du personnel, beaucoup de points restent encore en suspend : retraite complémentaire détachement, etc... Les négociations avec les Finances sont difficiles, mais il ne ménagera pas ses efforts pour aboutir à des résultats tangibles.

- Sur le Plan BARRE, une réunion d'arbitrage est prévue à Matignon où les préoccupations des Agences ne seront pas perdues de vue.

- Sur la coordination du problème de l'Eau notamment pour atteindre les buts poursuivis dans la politique des objectifs de qualité, un gros effort est en train de s'accomplir. Un décret attribuant la police des eaux au Ministère de la Qualité de la Vie est à l'examen du Conseil d'Etat. L'organisation de cette police des eaux se fera en accord avec les anciens Ministères concernés pour éviter tout double emploi ou carence.

- Sur la plateforme de Colombes il donne son approbation : celle-ci permettra de tester les nouveaux procédés de traitement des eaux polluées. Il s'agit d'un projet cohérent à vocation large. Mais l'Agence doit éviter de concurrencer les sociétés privées. L'Agence doit également être claire sur la "certification nationale de la qualité des matériels" et dans la garantie des performances de ces matériels destinés aux collectivités locales et aux industriels. Il faudrait, en outre, certains accords avec les exploitants et les constructeurs. Il y aura lieu, pour l'Agence, de débattre ce projet avec l'avis de ces derniers et voir le système de garantie. Donc, en règle générale, il faut instaurer le dialogue avant toute décision.

M. VALIRON rappelant que la création d'un Comité de programme a été prévu pour définir l'action à mener sur cette plateforme, le Conseil décide de constituer comme suit le Comité :

- Qualité de la Vie M. SAGLIO
- Equipement M. THENAULT
- Agriculture M. RENARD
- Industrie M. JOURDAN
- Santé Mme RAGUET
- Ville de Paris M. TOLLU  
M. HERVIO
- Distributeur d'eau M. VINCENT
- Représentant des industriels M. RICHARD
- Représentant des élus M. TERRE

auxquels seraient adjoints :

- Région Ile de France M. LORIFERNE  
M. DELATRONCHETTE
- Agence M. VALIRON  
M. BAZIN

M. RENARD souhaite que soit prévue la participation d'un représentant de la Chambre Syndicale.

M. SAGLIO précise que cette Chambre Syndicale y sera progressivement associée pour permettre des échanges d'information sur les programmes d'études.

En ce qui concerne l'incidence du Plan BARRE, après une large discussion, le Conseil se rallie aux propositions du Président VERNY qui amènent à approuver le budget dans sa forme actuelle étant entendu qu'une décision modificative sera adoptée pour la rendre compatible avec les impératifs du plan dès qu'il sera connu dans ses détails.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte le budget 1977, les modifications de structure des services de l'Agence. L'Agence tiendra compte des observations faites.

(Délibération n° 76-19).

Sur proposition de M. RENARD, le Conseil d'Administration souhaite qu'à l'avenir, et en attendant de nouvelles instructions de la Comptabilité Publique, une meilleure présentation du budget soit faite.

IV - Conversion des avances, contre la sécheresse, en subvention - Proposition pour une politique à moyen et long terme contre la sécheresse

Le Président déclare :

*Comme je le disais tout à l'heure, l'Agence est intervenue rapidement et efficacement au profit des collectivités locales victimes de la sécheresse. Cette action conjuguée de l'Agence avec l'Etat, les régions et département pour résoudre les difficultés exceptionnelles des communes a été appuyée vigoureusement par les représentants des collectivités locales au sein de notre Conseil d'Administration et particulièrement par le Président TERRE.*

*Je dois également rendre hommage à tous les Préfets de départements qui, dès réception de la lettre que je leur ai adressée le 9 Juillet, ont informé et aidé les communes à préparer et présenter leur dossier au Directeur de l'Agence.*

*Sur le crédit de 4 MF. prévu, le Directeur a accordé à 17 départements une aide totale, sous forme d'avance, d'un montant de plus de 2 MF.*

*Il est proposé aujourd'hui de transformer, sous certaines conditions, ces avances en subventions.*

*J'invite M. VALIRON à nous exposer l'ensemble de cette opération et je vous proposerai ensuite d'adopter le projet de la délibération concernant la conversion en subvention.*

*Nous l'entendrons ensuite sur les réflexions que la sécheresse nous conduit à entreprendre. Il développera la note que vous avez trouvé dans le dossier et vous proposera de la mettre à l'étude des commissions spécialisées du Conseil et du Comité de Bassin.*

M. VALIRON fait un large exposé sur cette question. Il rappelle les dispositions déjà prises à la suite de la décision des Commissions réunies du 6 Juillet 1976, notamment l'aide accordée aux collectivités rencontrant des difficultés d'alimentation en eau potable, sous forme d'avance à 2 ans au taux d'intérêt de 0,5 %, cette aide portant sur 15 % du montant des travaux. Le montant total de l'aide est de 2 167 825 F portant sur des travaux s'élevant à 14 452 100 F concernant 127 collectivités locales.

Il propose au Conseil d'approuver la décision prise par les Commissions réunies du 6 Juillet 1976, d'approuver les avances accordées ainsi, qu'elles résultent d'une liste annexe et, enfin, de donner mandat au Directeur pour transformer, après avis conforme des Commissions réunies, les avances en subventions.

Après un bref débat le Conseil d'Administration fait droit aux trois propositions de M. VALIRON.

(Délibération n° 76-20 et son annexe).

Le Conseil donne également accord pour que les Commissions décident des aides exceptionnelles pour les communes qui ont fait des travaux correspondants aux normes imposées, mais dont les dossiers n'ont pas été transmis à temps, ce dans la limite des crédits ouverts.

Sur la politique à moyen et long terme, M. VALIRON précise qu'il s'agit d'une simple communication. Il propose au Conseil de renvoyer cette question devant la Commission des travaux et Programmes pour une étude approfondie afin de tirer profit des phénomènes apparus pendant la sécheresse pour modifier, le cas échéant, son programme de travaux et d'aides. Il y aurait lieu notamment, d'étudier les problèmes de l'utilisation de l'eau, notamment la lutte contre le gaspillage (voir expérience autrichienne de Vienne) et examiner si des aides nouvelles ne devraient pas être apportées aux petites communes et à certains travaux de mobilisation d'eau au profit de l'agriculture.

Après rapport au Conseil et au Comité de Bassin, les modifications nécessaires pourraient être apportées au programme d'intervention.

Le Président remercie M. VALIRON pour son exposé et son intervention intéressant et demande d'approuver ses propositions.

M. RENARD déclare qu'il y a de la part des distributeurs d'eau un gros effort à faire contre le gaspillage. Les collectivités locales ont des initiatives à prendre, l'Agence ne doit pas s'ingérer dans leurs affaires, le principe de l'eau : "res nullius" est définitivement aboli.

Le Président rappelle que l'Agence est un organisme financier, mais son intervention financière suppose la confection d'un programme pluriannuel ce qui entraîne nécessairement une "politique de l'eau". L'Agence n'est pas un appareil aveugle de distribution de fonds, et il n'est pas anormale qu'elle se soucie des problèmes de gaspillage.

M. BADGUERAHANIAN déclare que le rapport à préparer devrait être un rapport économique de "l'accident sécheresse" et éviter d'en tirer des conséquences isolées de la rareté du phénomène.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration renvoi devant sa Commission des travaux et programmes l'étude proposée.

#### V - Programme complémentaire pour la zone de Dieppe et redevances spéciales en découlant

Le Président déclare :

*L'Agence "Seine-Normandie" se caractérise depuis sa création, par son exceptionnelle vitalité. A peine le IIIème Programme terminé et non encore approuvé par la tutelle, qu'apparaissent déjà des programmes complémentaires, des mini-programmes, ponctuels, particuliers. Aujourd'hui il vous est soumis un programme complémentaire pour la zone de Dieppe. Il s'agit en l'espèce d'améliorer un système mis en place au 17ème siècle.*

*Je donne la parole à M. VALIRON pour qu'il nous expose ce nouveau programme, que je vous demande d'ores et déjà d'approuver avec les redevances spéciales en découlant.*

M. VALIRON expose le programme de Dieppe : remise en état de l'aqueduc et une réorganisation du réseau de distribution d'eau potable. Le coût de ce programme est estimé à 3,6 MF. valeur 1976. Pour en assurer le financement, il sera instauré par l'Agence, avec l'accord de la Ville de Dieppe, une zone spéciale de redevance. Il demande si ce programme doit être appliqué dès 1977 ou, compte tenu du Plan BARRE, il ne soit nécessaire de reporter l'opération au 1er Janvier 1978.

M. SAGLIO propose que son application soit reportée en 1978 compte tenu du blocage du prix de l'eau.

M. RENARD estime que cette opération est marginale par rapport aux interventions classiques de l'Agence, mais ne s'oppose pas à cette opération.

Le Président BETTENCOURT souhaite que cette opération qui lui semble valable ne soit menée qu'après s'être assuré que les différentes communes et les industriels intéressés ne s'y opposent pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le programme complémentaire pour la zone spéciale de Dieppe et les redevances y rattachées, sous réserve de la vérification demandée par le Président BETTENCOURT.

(Délibération n° 76-22 et n° 76-23).

## VI - Communication sur la campagne d'information inter-Agences

Le Président déclare :

*Je m'étais précédemment étendu sur l'importance et l'utilité de l'information en matière des problèmes de l'eau. La campagne envisagée par l'ensemble des Agences est en bonne voie de réalisation avec la Société Conseil la "SODEL" que nous avons choisie au cours de l'été dernier.*

*Ce programme sera présenté à la Commission de l'information de la Conférence des Présidents le 27 Octobre prochain.*

*Je passe la parole à M. TENAILLON et à M. SALMON pour nous faire un rapport succinct de cette campagne et pour nous apporter des précisions sur certaines participations envisagées par l'Agence "Seine-Normandie" à des foires et salons, participations pour lesquelles je demanderai votre approbation.*

Après un large exposé de M. TENAILLON sur le programme inter-Agences, sur la campagne télévisée et la campagne en milieu scolaire, M. SALMON apporte des précisions sur la préparation d'une Conférence de Presse du Ministre de la Qualité de la Vie entre le 15 et le 30 Novembre 1976, et sur les spots télévisés ainsi que le Calendrier des opérations.

Après quelques échanges de vue sur ces différents problèmes, le Président donne acte de cette communication.

## VII - Divers

### Dénonciation de certains forfaits pollution

Après avoir entendu l'exposé de cette question par M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne son approbation pour que l'Agence procède à la mesure réelle des quantités de pollution déversée par les 25 établissements suivants :

Abattoirs de Caen	14 Mondeville	N° de compte	170 853
Abattoirs de Bayeux	14 Bayeux		19 816
Abattoirs de St Pierre-sur-Dives	14 St Pierre-sur-Dives		19 821
Abattoirs de Villers Bocage	14 Villers Bocage		28 464
Abattoirs SOCOPA	61 Gace		26 951
Abattoirs de Neubourg	27 Le Neubourg		27 021
Abattoirs de Flers	61 Flers		19 864
Abattoirs du Havre	76 Le Havre		170 614
Abattoirs de Rouen	76 Rouen		11 094
Générale des Engrais	50 Granville		27 075
Société NUSPO	50 La Meauffe		24 350
SOLAND 1 (Lait en poudre)	61 Gace		32 164
SOLAND 2 (beurrerie)	61 Gace		27 722
COLGATE PALMOLIVE	92 Courbevoie		14 086
S.A Grands Moulins de Corbeil	91 Corbeil		12 997

Société Nouvelle de Spécialités Alimentaires "Les Délices Normands"	93 La Courneuve	N° de compte	27 604
Ets France Glaces FINDUS	93 Bobigny		16 071
Brasserie Dumesnil	94 Ivry		160 438
Société EVERITUBE	77 Dammarie-les-Lys		11 446
Société AF FIMET	77 Dammarie-les-Lys		21 209
HOLLANDER and Son	94 Choisy-le-Roi		17 885
Conserverie Ferme Saint Ladre	60 Noyer Saint-Martin		27 886
BIO KAR	60 Froissy		27 077
Coopérative Agricole des Fermiers de Champagne	51 Caurel		26 962
Rhône Poulenc Chimie Minérale	58 Clamecy		3 476

Ces mesures seront effectuées au cours de l'année 1977.



L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 13 heures.



A N N E X E S

RAPPORT DU PRESIDENT VERNY  
SUR LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET

---

Votre Commission des Finances qui s'est réunie le 14 octobre 1976 a examiné le projet de décision modificative n° 2 au budget 1976.

Ce projet, à vrai dire, n'appelle pas de commentaires étendus. Il comporte essentiellement des aménagements découlant pour la plupart de décisions déjà prises par vos Commissions, par le Conseil ou par l'autorité de tutelle et qui doivent trouver leur place dans les documents budgétaires.

Diverses observations peuvent cependant être faites :

- En ce qui concerne la réévaluation des rémunérations, elle découle de l'application des règles s'appliquant à la fonction publique et votre Commission a noté qu'elle couvrirait les hausses prévues au quatrième trimestre.

- Pour les dépenses prévues pour la plate-forme de Colombes elle a noté avec intérêt qu'elles seraient partiellement compensées par un crédit du Ministère de la Qualité de la Vie qui n'est pas encore versé mais qui sera pris en compte dans le budget de 1977.

- Pour l'information du public votre Commission a regretté que la diffusion des affiches de la campagne "Sécheresse" n'ait peut être pas eu l'impact qui eut été souhaitable mais a estimé que cette expérience constituait néanmoins un acquis pour l'avenir.

Passant alors à l'examen de propositions nouvelles, votre Commission a retenu la proposition de compenser par le recrutement d'un contractuel, le temps accordé aux délégués syndicaux pour l'exercice de leur mission syndicale nationale au-delà de celui qui est normalement à la charge de l'Agence "Seine-Normandie". Elle a demandé au représentant du Ministre de la Qualité de la Vie que le coût en soit réparti sur les autres agences et services ; sur la suggestion de notre Contrôleur financier elle en a enfin reporté la date d'effet au 1er janvier 1977.

- En ce qui concerne le bulletin, tout en reconnaissant sa qualité et son efficacité et sans remettre en cause sa diffusion, elle a souhaité que la Commission de l'Information recherche les moyens d'en réduire le

coût - dont la croissance est importante (+ 120 000 F soit une augmentation de 50% du coût).

Votre Commission a entendu avec intérêt les explications de notre Directeur sur les frais financiers provoqués par l'emprunt à court terme auprès de la B.N.P. et a souhaité qu'à l'avenir tout nouvel emprunt puisse être assorti des autorisations de placement en période d'excès de trésorerie qui permet de réduire les charges financières qui en résultent.

Enfin, pour les interventions, elle a examiné avec soin les mécanismes régissant primes et aides à la dépollution maximale, qui lient celles-ci aux taux des redevances et à leurs modalités de recouvrement. Dans ces conditions elle a approuvé les ouvertures de crédits permettant à l'Agence d'honorer ses engagements.

En conclusion votre Commission propose au Conseil d'approuver cette décision modificative compte tenu des observations précédentes que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui tendent :

- à réduire à 25 573 000 F le prélèvement sur le fond de roulement qui se trouve ramené à 66 973 274 F.

- à reporter au 1er janvier 1977 l'autorisation de recrutement d'un agent contractuel.

RAPPORT DU PRESIDENT VERNY  
SUR LA PRESENTATION DU BUDGET 1977

---

Votre Commission des Finances s'est réunie le 14 octobre 1976 pour examiner le projet du Budget 1977 présenté par le Directeur de l'Agence ; ce document dont la préparation demande beaucoup de temps, car il nécessite de la part de l'administration de l'Agence un travail complexe et minutieux, n'a pu malheureusement tenir compte des répercussions que les mesures de lutte contre l'inflation présentées par le Gouvernement et actuellement discutées devant le Parlement risquent de comporter en 1977 sur l'équilibre financier de notre Etablissement.

Cette situation n'a pas été sans compliquer la tâche de votre Commission, de même qu'elle ne facilitera pas la vôtre.

Pour la clarté de l'exposé et afin de faciliter votre réflexion avec votre permission, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vous présenterai successivement encore qu'un peu artificiellement

- le budget 1977 tel qu'il a été préparé par la direction de l'Agence
- les modifications que pourrait éventuellement lui faire subir la loi concernant la lutte contre l'inflation

°  
° °

Le Budget 1977 a été préparé par la direction de l'Agence, dans le droit fil du budget précédent et je puis vous redire à son sujet ce que je vous disais l'an dernier à pareille époque à savoir :

- qu'il est en prise directe avec le IIIe programme d'intervention et conduit à une extension en volume de l'activité de l'Agence,
- qu'il traduit, avec désormais tous leurs effets, les nouvelles modalités de la loi sur l'eau : il s'agit du mode d'établissement de la contre valeur et de son recouvrement qui touche aux recettes et à la trésorerie - ainsi que du versement des primes d'épuration qui joue sur les dépenses.

Voyons les choses d'un peu plus près :

- Les recettes prévues en 1977 par rapport à celles de 1976 sont en augmentation de 62%. Ce chiffre global recouvre en fait
- une faible augmentation pour les redevances prélèvement (11%)
- pratiquement un doublement pour les redevances pollution qui peut se décomposer ainsi :

- une augmentation de 30% des taux de base
- la prise en compte en année pleine des recettes "contre valeur"
- le gonflement des apurements
- la prise en compte d'un versement échelonné de la contre valeur

- Pour les prêts et avances, on constate une progression de 33% qui n'est qu'une conséquence mécanique du volume des prêts et avances consentis en 1976.

Votre Commission a pris acte de ces données et elle a plus spécialement noté que le mode de facturation des redevances pollution domestique explique l'augmentation très forte de celles-ci qui portent en 1977 sur une année pleine, la moitié au taux de 1976, l'autre au taux de 1977.

Si l'on regarde maintenant les dépenses, elles apparaissent en progression globale de 60%, un peu inférieure à celles des recettes en raison d'un accroissement du transfert au fond de réserve. Votre Commission a souhaité que dans les notes de présentation du budget une séparation plus nette soit opérée entre les primes et aides à la dépollution maximale et les subventions prêts et avances, ces deux modes d'intervention étant de nature très différente.

Il a été constaté que le mode de paiement des primes et aides à la dépollution maximale entraîne un décalage de 6 mois entre le paiement effectif et la liquidation, celle-ci se faisant en 1977 pour moitié sur les taux 1976 et pour moitié sur ceux de 1977.

- Votre Commission a également pris connaissance avec intérêt du montant des crédits d'engagements disponibles à partir du 1er janvier 1976 pour le VIIe Plan et l'année 1981. On a ainsi procédé à une remise à zéro du compteur qui évite de surcharger les divers tableaux financiers avec des opérations autorisées au titre des Ie et IIe programmes. Il a été indiqué que c'est cette présentation qui sera désormais utilisée par le Ministère de la Qualité de la Vie pour les comptes rendus au Parlement.

- Votre contrôleur financier a souhaité que dorénavant soient séparés dans les crédits de paiements ceux prévus pour couvrir les engagements antérieurs et ceux correspondant aux engagements nouveaux. La Commission a fait sienne cette proposition.

(Lettre de M. VINCENT du 20 octobre 1976)

---

REMARQUES CONCERNANT LE DOSSIER  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 1976 DE  
L'AGENCE FINANCIERE DE BASSIN  
SEINE-NORMANDIE

---

1. - Adoption du procès-verbal

Sans observation

2. - Décision modificative n° 2 au budget 1976

Il convient de noter particulièrement :

- les dépenses de la plateforme d'essais de Colombes  
(1 180 000 F : frais d'édification)

- les crédits particuliers "sécheresse" (2 500 000 F)

Le budget de l'Agence peut aisément supporter ces modifications.

3. - Projet de budget 1977

Il est probable que ce budget sera affecté par les conséquences du "plan Barre".

Concernant les documents présentés, il faut surtout noter le gonflement du personnel qui passe de 190 (1976) à 204 (1977) et 215 (1978). Certes, il faut tenir compte de l'accroissement parallèle du budget de l'Agence : 300 MF (1976) ; 480 MF (1977), et plus de 550 MF (1979).

Cependant, il faut aussi tenir compte :

- des mesures générales d'austérité décidées par le plan Barre, qui risquent de produire des abattements dans le budget

- de la nécessité d'éviter de développer des tâches régulières, en faisant appel au maximum à la sous-traitance d'entreprises spécialisées.

La nouvelle organisation, plus décentralisée, qui a pour but de mieux articuler les échelons régionaux avec les "sous-bassins", paraît bien adaptée, à l'intérieur du Bassin Seine-Normandie.

#### 4. - Sécheresse

L'accent est mis, à juste titre, sur l'augmentation des ressources disponibles, et sur la sécurité.

Concernant le gaspillage, il paraît important qu'un système d'incitation n'aboutisse pas à créer des disparités financières entre les services correctement gérés et ceux qui doivent bénéficier d'améliorations. Par ailleurs, ce système d'incitation ne doit pas avoir pour but de créer des moyens d'entretien nouveaux, mais bien plutôt de pousser les collectivités à utiliser ceux qui sont d'ores et déjà à leur disposition, notamment à travers des entreprises spécialisées.

#### 5. - Dieppe

Il s'agit d'un petit programme ponctuel qui doit s'équilibrer localement, dans le temps.

#### 6. - Campagne d'information

Il s'agit principalement d'un programme inter-agences.

#### 7. - Divers

Il s'agit de dénoncer les forfaits de certains industriels, de façon à mieux appréhender la pollution réelle.

#### Dossier complémentaire concernant le Centre de Colombes

Il serait intéressant de connaître l'avis de la Chambre Syndicale de l'Hygiène Publique, et des principaux constructeurs, sur les activités de la plateforme d'essais de Colombes. Comment cette plateforme se coordonne-t-elle avec celles envisagées à Limoges ou à Nantes ?

Il paraît important que cette plateforme n'aboutisse pas à créer des disparités de traitement entre des Sociétés qui ont supporté sur leurs fonds propres le coût de réalisation de leur propre plateforme (Degrémont, O.D.A.) et celles qui, pour éviter des frais analogues, préfèrent faire appel à la plateforme d'essais de l'Agence.

Il serait fort opportun qu'au titre du Syndicat d'Assainissement de la Région Parisienne, je participe au "Comité des programmes" de la Plateforme de Colombes.

A.M. VINCENT  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Président du Syndicat des Communes de la  
Banlieue de Paris pour les Eaux

Passant alors à un examen des frais de fonctionnement et des propositions de modifications de structures, certains membres de la Commission ont remarqué que le ratio des frais généraux rapportés aux recettes globales n'était pas un indicateur significatif, car les recettes se gonflent, par exemple pour couvrir le règlement des primes, sans que la charge qui en résulte soit du même ordre que celle nécessitée par les interventions classiques. Il apparaît à cet égard et votre Commission s'en réjouit, que la pression des dépenses de fonctionnement et même d'études progresse moins vite que celle des dépenses d'intervention, et, ce malgré le poids de plus en plus lourd de la Mission Déléguée supporté par l'Agence. Ce résultat est le fruit d'une bonne organisation, d'une bonne gestion - comme de la qualité du personnel. Je signale au passage que le rapport ROCARD souligne également cette évolution générale des frais de fonctionnement.

Votre Commission a d'ailleurs approuvé la politique de la direction en matière d'organisation des structures. C'est ainsi qu'elle approuve

- l'effort de décentralisation entrepris avec le développement des délégations régionales à condition que celui-ci ait pour contrepartie une stagnation des effectifs du siège ;

- un effort de qualification technique au niveau de la direction pour permettre d'appuyer les délégations extérieures et de mieux choisir les interventions ;

- ainsi que la création d'une sous-direction administrative et financière qui apporte un meilleur équilibre à l'organigramme de la direction.

Votre Commission a ensuite procédé à un examen détaillé des propositions de la direction :

Vous vous souvenez que l'effectif du personnel de l'Agence qui avait été augmenté de 7% au titre du budget 1976 comportait 188 agents. En cours d'année ce chiffre a été porté par le biais des D.M. à 190 - La Direction envisageait de le porter à 204 ( + 14 ) au titre du Budget 1977 et à 215 ( + 11 ) au Budget 1978 - soit + 25 en 2 années. A noter que sur 11 agents recrutés sur contrat limité dans le temps la Direction proposait d'en titulariser 9. Enfin il était demandé de procéder à la transformation de 3 postes d'ouvriers permanents en poste de contractuels de catégorie V, ainsi que le transfert en catégorie V d'un contrat de catégorie IV de manière à transformer en plein temps l'emploi à mi-temps de l'aide documentaliste.

Ces propositions ont été accueillies avec prudence par votre Commission qui a considéré que, dans le contexte général actuel, elles ne pouvaient pas être entièrement avalisées.

Du débat qui s'est instauré très largement sur ce sujet et au cours duquel, après une opportune intervention de notre Contrôleur Financier, le Directeur de l'Agence a accepté de revoir sa position initiale, ce dont je le remercie, un consensus s'est établi pour convenir que le nombre des postes-

ouverts au budget 1977 serait ramené de 204 à 198 (21 fonctionnaires, 167 contractuels, 3 détachés, 5 ouvriers permanents et 3 postes temporaires).

Il résultera pour 1977 que seulement 8 postes sur bulle seront titularisés, les deux postes "objectifs de qualité" de la Mission Déléguée restant des postes temporaires ; de même, seulement 10 postes nouveaux seront créés par suppression d'un poste à la sous-direction de la Qualité des eaux et trois agents techniques dans les antennes. Un seul poste d'ouvrier sera transformé en poste de contractuel.

L'économie qui en résultera sera de 400 000 F.

Je considère que la position qui a été prise en l'objet au sein de la Commission des Finances est une position bienveillante et qui montre de sa part le souci de tenir largement compte, dès 1977, des préoccupations de la Direction. Plus de temporisation n'eut certes pas été inconcevable d'autant que votre Commission a considéré qu'elle ne pouvait s'engager, de quelque manière que ce soit, sur les projets de la Direction, en matière d'effectifs, dès l'instant qu'ils s'appliquaient à l'année 1978 et aux années ultérieures.

Dans ce domaine en effet il convient de doser l'effort année par année, au vu de l'évolution des besoins et de la constatation des résultats.

Je signale enfin :

d'une part qu'une réduction de 300 000 F a été demandée sur les dépenses d'études et que cette proposition a recueilli un accord unanime des membres présents de la Commission des Finances.

d'autre part que la Commission a souhaité que soient recherchés avec les Finances et en liaison avec le Ministère de la Qualité de la Vie les moyens de régler les problèmes de personnel en suspens : retraite des contractuels, masse salariale et avancement, conditions de détachement et de rémunération des fonctionnaires pour réduire à un niveau plus normal une rotation du personnel qui frappe de précarité trop souvent les efforts de rationalisation et de productivité poursuivis par la Direction.

°  
° °

Notre Commission a procédé enfin à l'examen des conséquences du plan anti-inflation à la lumière d'un document distribué en séance, qui a été complété par des explications sur les dispositions en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. Il apparaît en effet que le blocage du prix de l'eau prévu à l'article 9 de la loi de Finances rectificative, ne porterait que sur le prix de l'eau proprement dit à l'exclusion des autres éléments figurant sur les factures (redevance d'assainissement, fond d'adduction d'eau et redevance de pollution). Est-ce à dire que ces éléments évolueront librement? Ce n'est pas certain et il n'est pas impossible que l'augmentation de ces divers éléments

soit plafonnée.

Votre Commission a constaté à la lumière de l'exercice fait en supposant un blocage des redevances jusqu'au 1<sup>er</sup> Avril et à une hausse limitée à 6,5% ensuite, que les difficultés suivantes apparaissent pour le budget de l'Agence.

1 - La réduction des recettes s'étale de 1977 à 1978 compte tenu des modalités de recouvrement que vous connaissez et que j'ai évoquées plus haut.

2 - La diminution des primes et celle qu'on devra opérer sur l'aide au bon remplissage des ouvrages réduit d'environ 20% la perte de recettes ; mais aucune compression des dépenses n'apparaît possible puisque la quasi-totalité des dépenses découlera inévitablement d'engagements pris en 1974 et en 1975 et devenus irréversibles.

Il résulte de ces constatations qu'une réduction du taux des redevances votée en juillet 1976 se traduirait par un déficit du budget en paiement. Il faudrait par conséquent pour rétablir l'équilibre, obtenir l'autorisation de recourir à l'emprunt.

Il est bien évident qu'un tel exercice, si nous étions obligés de l'exécuter, ne serait pas sans influence sur le III<sup>ème</sup> programme et qu'il faudrait ajuster celui-ci en équilibrant la réduction de recettes par une diminution des autorisations de programme.

Or vous savez comme moi que ce programme n'a pas encore reçu l'approbation de l'autorité gouvernementale mais que celle-ci va se prononcer rapidement à son sujet. Tout donne à penser dès lors que cette approbation sera subordonnée à une révision du programme.

Aussi bien c'est dans ces conditions d'incertitude que j'ai l'honneur de vous proposer au nom de votre Commission des Finances d'approuver le budget 1977 tel qu'il a été modifié, c'est-à-dire en réduisant l'effectif à 198 agents et en opérant un abattement de 300 000 F sur les dépenses d'études,

étant entendu qu'il nous sera vraisemblablement demandé de procéder à un remaniement du III<sup>ème</sup> programme d'intervention 1977-1981,

ce qui nous conduira inévitablement à remettre sur le chantier le budget 1977 de l'Agence, dont vous savez qu'il n'est que la projection annuelle dans les faits de ce programme.

Une délibération du Comité de Bassin et une délibération du Conseil devraient alors être prévues pour procéder à cette double révision.